

## Compte-rendu des délibérations

### Séance du 25 Novembre 2013

L' an 2013 et le 25 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de SCHMITT Alain, Maire.

**Présents** : M. SCHMITT Alain, Maire, Mmes : CHAILLOU Laëticia, GAGNANT Ghislaine, GAIGNARD Bernadette, JUILLER Marie-Françoise, PERRIER Raymonde, PLASSART Françoise, TROUSSIER Laurence, MM : AMIARD Gilbert, BREHAULT Sébastien, CHURIN Denis, DUVAL Jean-Claude, HIRON Joël, LENOIR Daniel, PERRIN Laurent, PIERRE Michel, PRINCE Michel, RENARD Roland

**Excusés avant donné procuration** : Mme FRESSIER Elisabeth à M. SCHMITT Alain, M. CAILLAUD Pascal à M. CHURIN Denis (à partir de la délibération D13\_11\_24)

**Absents** : Mmes : GAUTIER Claire, LAMY Nathalie, M. COLLET Francis

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 18

**Date de la convocation** : 18/11/2013

**Date d'affichage** : 19/11/2013

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE  
le : 27/11/2013

et publication ou notification

du : 02/12/2013

**A été nommé secrétaire** : M. BREHAULT Sébastien

**Objet des délibérations adoptées à l'unanimité sauf la délibération D13-11-23 avec 1 vote contre et 5 absentions**

Monsieur le Maire fait en préliminaire approuver le compte rendu de la séance du 07 octobre 2013 : pas d'objection sur le contenu.

## I - TRAVAUX-URBANISME

- Effacement des réseaux :

Le projet d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public concernant la rue du Petit Etang, proposé par le S.D.E.G.M., a été retenu avec pour financement le choix suivant :

- \* **Application du régime dérogatoire :**

A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de : **238 990 €**

- P.L.U. :

Suite à des erreurs matérielles empêchant l'urbanisation cohérente des zones 1AUh et 2AUh, le Plan Local d'Urbanisme va être modifié pour la RD 113 et pour des haies mitoyennes aux parcelles cadastrées section F avec mise à disposition du public du dossier de modification pendant un mois **du 20 décembre 2013 au 7 février 2014.**

- Salle de spectacles :

Un accord de principe a été donné à la C.C.V. et par extension à la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, pour la cession gratuite du terrain "Modulab" en vue de la construction d'une salle de spectacles intercommunale. Un parking et des voies routières et piétonnières seront réalisés par la commune.

## II- GESTION FINANCIERE

- Subventions:

Le conseil municipal a attribué les subventions suivantes :

<b>Etablissement ou association</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Collège St Nicolas à VLJ (*)	Voyage à Bad Liebenzell	100 €
Ecole primaire Henri SCHMITT à VLJ	Classe de neige	5 200 €
Lycée professionnel agricole ALENCON-SEES	Voyage en Angleterre	50 €
Comité des Fêtes	Spectacle de Noël du Multi-accueil "Chapi-Chapo"	510 €

(\*) Une subvention de 100 € par élève résidant à Villaines la Juhel sera versée pour les séjours linguistiques en Angleterre et en Espagne après réception d'un dossier complet concernant ces voyages.

- Contrats:

Les contrats de maintenance ou de prestations ont été renouvelés ou acceptés comme suit :

<b>Entreprise</b>	<b>Domaine</b>	<b>Durée</b>	<b>Montant</b>
DGI SYSTEM	Voie électronique Extranet	un an renouvelable 2 fois	164.53 € H.T. mensuel
SCHINDLER	Ascenseurs au Centre culturel	3 ans	2 690 € H.T. annuel
GOUGEON	Cloches et horloges	Tacite reconduction	170 € H.T. annuel
La Poste	Boîte Postale	un an	101.54 € T.T.C. annuel
GESCIME	Logiciel cimetièrre	3 ans	651 € T.T.C. annuel (gratuit la 1ère année)

- Tarifs communaux 2014 :

Les tarifs communaux 2014 ont été adoptés à l'identique de ceux de 2013 à l'exception de ceux de la salle polyvalente où un nouveau forfait a été mis en place comme suit :

SALLES	Forfait week-end	Forfait week-end prolongé	La journée (24 heures)	La demi-journée (vin d'honneur par exemple)-12 h	Forfait chauffage (1)
Salle bleuet (N°1)	100 €	120 €	80 €	40 €	30 €
Salle lys (N°2)	70 €	84 €	50 €	25 €	20 €
Salle églantine (N°3)	250 €	300 €	150 €	75 €	70 €
Salle camélia (N° 4 Etage)	-----	-----	26 €	13 €	10 €

(1) Le forfait chauffage sera réduit de moitié pour une location d'une demi-journée

- Décision modificative n°2 :

Les crédits existants sur le budget communal de l'année 2013 ont été ajustés comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap. /Art.	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
202/20	Documents d'urbanisme	+ 1 500.00	
2041582	Bâtiments et installations	+ 37 705.00	
2111/21	Terrain nu	+ 75 000.00	
2132/21	Immeuble de rapport	- 65 000.00	
2315/0108	Installations, matériels et outillages techniques / travaux voies urbaines	- 3 375.00	
4541	Travaux effectués d'office	- 35 830.00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		+ 10 000.00
	<b>TOTAL DM n° 2</b>	<b>+ 10 000.00</b>	<b>+ 10 000.00</b>
	<b>TOTAL DM n° 1</b>	<b>- 20 000.00</b>	<b>- 20 000.00</b>
	<b>Pour mémoire Budget Primitif 2013</b>	<b>2 324 737.59</b>	<b>2 324 737.59</b>
	<b>TOTAL Crédits ouverts en 2013</b>	<b>2 314 737.59</b>	<b>2 314 737.59</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chap. /Art.	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures petit équipement (Préau ST)	+ 10 000.00	
6284	Redevance pour services rendus	+ 5 000.00	
6558	Autres contributions obligatoires	+ 1 200.00	
637	Autres impôts	+ 500.00	
657351	Subvention GFP de rattachement	+ 3 110.00	
6232	Fêtes et cérémonies	- 3 110.00	
7478	Dot et part. autres organismes		+ 16 700.00
	<b>TOTAL DM n° 2</b>	<b>+ 16 700.00</b>	<b>+ 16 700.00</b>
	<b>TOTAL DM n° 1</b>	<b>+ 3 600.00</b>	<b>+ 3 600.00</b>
	<b>Pour mémoire Budget Primitif 2013</b>	<b>3 784 015.37</b>	<b>3 784 015.37</b>
	<b>TOTAL Crédits ouverts en 2013</b>	<b>3 804 315.37</b>	<b>3 804 315.37</b>

### III - AFFAIRES IMMOBILIERES

- Acquisition de parcelles :

C'est avec un vote "contre" (M. BREHAULT) et 5 "abstentions" (M. PERRIN et Mmes GAIGNARD/TROUSSIER/PASSART ET PERRIER) que le conseil municipal a décidé l'acquisition des parcelles cadastrées **section F n°629 et 605** d'une contenance de **29 215 m<sup>2</sup>** appartenant à Mme Marie-Madeleine MOREL pour un montant de **2 € H.T. le m<sup>2</sup>** afin de permettre la réalisation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales dans le futur lotissement "La Noë" et créer également de nouvelles réserves foncières.

### IV - AFFAIRES SOCIALES

- Activités au Multi-accueil :

Les activités pour les enfants et les agents du Multi-accueil « Chapi-Chapo » ont été reconduites pour l'année 2014 comme suit :

Activités	Nombre	Tarif
Activités d'éveil	8	50 € la séance
Activités musicales	20	15 € la séance
Intervention d'un psychologue	2	180 € la séance

#### *Le Conseil Municipal a également :*

⇒ autorisé le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la création d'un préau de stockage à proximité de l'atelier des services techniques.

⇒ autorisé le Maire à signer la convention de servitude proposée par ERDF concernant la parcelle cadastrée **section E n°1022**.

⇒ émis un avis favorable au projet du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) des Pays de la Loire qui définit les orientations et les objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la qualité de l'air.

⇒ autorisé le Maire à signer une nouvelle convention avec l'OGEC pour une **durée de 5 ans, soit du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2018** dans le cadre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes de l'Ensemble St Nicolas.

⇒ décidé de demander aux communes de résidence, dont les enfants sont scolarisés en CLIS, la somme de **419.62 € par élève pour l'année scolaire 2012/2013**.

⇒ admis en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de **57.49 €**

⇒ accepté la prise en charge de 2 factures d'un montant total de **1 180.50 € T.T.C.** concernant les frais d'obsèques d'un habitant indigent.

⇒ accepté la participation financière du C.C.A.S. concernant le remboursement des frais de personnel **pour la période du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2016**.

⇒ décidé de s'engager à la réalisation de l'accompagnement à l'utilisation du kit de mesure dans le cadre de l'assistance thermique, proposé par le Pays de Haute Mayenne et réalisé par l'association Synergies, dont le coût s'élève à **412.50 € T.T.C.**

⇒ accepté la mise à disposition des locaux du Centre de Ressources à la C.C.V.

⇒ fixé les modalités de fonctionnement, les tarifs et la rémunération du personnel d'encadrement pour l'ALSH des vacances 2014.

⇒ fixé les modalités de fonctionnement et les tarifs de l'ALSH Lilas Plage pour la période de **janvier à juillet 2014**.

⇒ approuvé la mise à disposition d'une partie du service enfance dans le cadre du transfert, à la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, de la compétence pour les accueils de loisirs sans hébergement pour les périodes de vacances scolaires.

⇒ modifié la convention d'utilisation du minibus communal mis à la disposition de l'accueil de loisirs et des associations **dont le siège se situe sur la commune de Villaines la Juhel**, ainsi que le règlement. Cette convention sera conclue pour une période de **3 ans, soit du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2016**.

⇒ adopté le nouveau règlement intérieur du Multi-accueil "Chapi-Chapo" **à compter du 27 novembre 2013**.

⇒ autorisé le Maire à signer la convention proposée par la M.S.A. concernant la mise en place d'un télé-service par extranet pour permettre la consultation des ressources des familles fréquentant la structure.

⇒ pris acte de la présentation des rapports 2012 de la C.C.V. sur l'eau, l'assainissement et les déchets.

⇒ donné un accord de principe à la réalisation d'une fresque murale sur l'un des pignons de la mairie, qui sera réalisée par un collectif d'artistes de Villaines la Juhel et de Bad Liebenzell, au cours du 2ème trimestre 2014.

## ▣▣ DÉCISIONS DU MAIRE ▣▣

### ● Droit de préemption urbain :

La commune a décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée :

- Section AB n°57, 794, 820 et 821 - 3 rue du Piré,
- Section E n°944 - Z.A. de la Boorie,
- Section AB n°604, 654, 656 et 657 - 16 rue du Petit Etang,
- Section AB n°765 et 767 - 5 rue du Broc.

## ▣▣ INFORMATIONS ▣▣

### ● Conseil municipal :

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

- le **lundi 24 février 2014**,
- le **lundi 17 mars 2014**.

**Pas de conseils en décembre et en janvier sauf si besoin.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 29/11/2013  
Le Maire  
Alain SCHMITT

